



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 31555

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur le devenir de nos jeunes diplômés. Selon un sondage 27 % des jeunes diplômés français en recherche d'emplois estiment que leur avenir professionnel se situe hors du pays contre 13 % il y a un an. Selon un autre sondage 50 % des 18-24 ans envisageraient de quitter la France pour vivre dans un autre pays. La France, pays d'immigration pour les sans-qualifications du monde entier, devient un pays d'émigration pour les étudiants les plus qualifiés. Il lui demande ce qu'il compte faire pour que les jeunes diplômés français puissent travailler dans leur pays.

Texte de la réponse

L'enquête de la maison des français de l'étranger (MFE), sous la responsabilité officielle du ministère des affaires étrangères, recueille périodiquement les témoignages de français expatriés. L'enquête la plus récente, qui a permis de récolter 9000 témoignages en 2012, est accessible sur le site internet officiel : www.diplomatie.gouv.fr. Parmi les motifs d'expatriation invoqués par les jeunes français, l'intérêt économique dicte minoritairement (18 %) la décision d'expatriation. D'autres jeunes (27 %) souhaitent rejoindre un conjoint ou un parent, veulent acquérir de nouvelles compétences linguistiques (11 %) ou compléter leur cursus universitaire (7 %). Pour plus d'un tiers d'entre eux, c'est le désir d'enrichissement culturel qui prévaut en général. La France se place en 2011-2012 en troisième position parmi les 33 pays participant au programme ERASMUS derrière l'Espagne et l'Allemagne avec 33 269 étudiants en mobilité (mobilité de stage et d'étude). Elle conserve par ailleurs sa place de leader pour le financement des stages avec 7 345 étudiants, soit 15,3 % du total européen, prouvant l'ouverture des jeunes français à une expérience temporaire à l'étranger. De plus, le nouveau programme « ERASMUS + » et l'augmentation significative, de l'ordre de 30 %, de son enveloppe budgétaire favorisera sur la période 2014-2020 la multiplication par deux du nombre de bourses allouées aux fins de périodes de mobilités à l'étranger, y compris au profit des étudiants des filières professionnelles et technologiques. La mobilité internationale des jeunes traduit l'engagement du gouvernement en faveur d'échanges professionnels, tels que le volontariat international en entreprise, qui connaît d'ores et déjà un immense succès et fera l'objet d'une extension dès la rentrée 2013 aux licences professionnelles. Cette politique interministérielle associe également des moyens dédiés à la mobilité des jeunes ultramarins, un soutien renforcé à l'office franco-allemand de la jeunesse et à l'office franco-québécois pour la jeunesse, la création de plates-formes régionales de mobilité en lien étroit avec les collectivités territoriales. Les jeunes expatriés contribuent, par leurs activités, à ouvrir de nouveaux marchés, nouer des coopérations scientifiques et industrielles et permettre à la France de tenir son rang à l'échelle internationale. Les universités s'inscrivent dans l'internationalisation des échanges, ayant développé de nombreux partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur à l'étranger. Le gouvernement les encourage dans cette voie, notamment à travers la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui vient renforcer leur autonomie à conclure des accords internationaux et leur permet d'accueillir les meilleurs étudiants étrangers, sous certaines conditions, au sein de formations dispensées en langue étrangère. Ces évolutions rentrent dans le cadre de la politique gouvernementale d'attractivité et d'accueil des talents étrangers, indispensable au rayonnement et à

l'avenir du pays dans un monde en mutation. Une confirmation supplémentaire vient d'être apportée par l'UNESCO (organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture) qui récompense régulièrement notre pays dans les classements internationaux de destinations accueillantes envers les étudiants étrangers, avec plus de 290 000 étudiants attirés par la qualité de notre enseignement supérieur. La France renforce son attractivité à tous niveaux de formation, et spécialement à l'université au niveau du master (avec plus de 96 000 inscriptions) et au niveau du doctorat (avec plus de 26 000 inscriptions). L'internationalisation des échanges pédagogiques rencontre un grand succès en France, le flux d'étudiants entrants excédant largement le flux de mobilité sortante (74 000). Ces résultats valorisants présentent une dimension scientifique autrement plus crédible que celle des sondages. Cette attractivité académique vient renforcer la compétitivité de notre économie. Les talents étrangers sont souvent volontaires pour travailler en France après leurs études. Or, non seulement le gouvernement a abrogé la désastreuse circulaire du 31 mai 2011, mais la loi du 22 juillet 2013 favorise l'entrée sur le marché national du travail des jeunes diplômés étrangers au meilleur niveau de qualification.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31555

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7136

Réponse publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11627